

 <b>FFBS</b> <small>FÉDÉRATION FRANÇAISE FÉDÉRATION FRANÇAISE BASEBALL &amp; SOFTBALL</small>	<i>Règlement Disciplinaire F.F.B.S. ANNEXE III</i>	<i>Adoption : AG 20/03/04</i>
	<b>NOTIFICATION DE CONVOCATION DEVANT LA COMMISSION FEDERALE DE DISCIPLINE</b>	<i>Entrée en vigueur : mars 2004</i>
Tél : 01.44.68.89.30 Fax : 01.44.68.96.00 Email : <a href="mailto:ffbsc@ffbsc.org">ffbsc@ffbsc.org</a>		1 page

**Paris, le :** .....

**Madame, Mademoiselle, Monsieur (1) :** .....

**Licencié(é) au Club de :** ..... **Licence N° :** .....

**Une procédure disciplinaire est engagée à votre encontre pour le ou les griefs suivants retenus contre vous :**

- Provocations verbales continues envers un ou des licenciés, (1) (Suspension 2 mois maxi)
- Provocations verbales à l'encontre d'un arbitre ou d'un officiel, (1) (Suspension 2 mois maxi)
- Gestes déplacés envers un ou des licenciés, (1) (Suspension 2 mois maxi)
- Gestes déplacés vis à vis d'un arbitre ou d'un officiel, (1) (Suspension 2 mois maxi)
- Tentative d'agression physique sur un licencié (1) (Suspension 3 mois mini)
- Tentative d'agression physique réciproque entre deux ou plusieurs licenciés (1) (Suspension 3 mois mini)
- Tentative d'agression physique envers un arbitre ou un officiel (1) (Suspension 6 mois mini)
- Agression physique entre deux ou plusieurs licenciés (1) (Suspension 6 mois mini)
- Agression physique à l'encontre d'un arbitre ou d'un officiel (1) (Suspension 1 an mini)

*(1) Rayer les mentions inutiles.*

### La Commission Fédérale de Discipline

**se réunira le Mercredi ....., à 20 heures 30**

**au siège de la Fédération, 41 rue de Fécamp 75012 Paris**

- Vous êtes convoqué à cette séance,
- Vous pouvez être accompagné, le cas échéant, des personnes investies de l'autorité parentale,
- Vous ne pouvez être représenté que par un avocat,
- Vous pouvez être assisté par un ou plusieurs défenseurs de votre choix,
- Vous pouvez vous faire assister d'une personne capable de traduire les débats si vous ne parlez pas ou ne comprenez pas suffisamment la langue française,
- Vous pouvez, ou vos défenseurs, consulter, avant la séance, le rapport et l'intégralité du dossier,
- Vous pouvez présenter des observations écrites ou orales,
- Vous pouvez demander, que soient entendues les personnes de votre choix, dont vous communiquerez le nom, dans les 72 heures suivant cette notification, au siège de la Fédération, à l'attention du Président de la Commission Fédérale de Discipline.

**Nom de l'arbitre ayant remis cette notification :** ..... **Reçu en mains propres le :** .....

**Nom et Signature de la personne expulsée :** .....

1 exemplaire est donné au joueur,  
1 exemplaire signé par le joueur est adressé à la fédération